



**CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> juin 2023**  
**PROCES VERBAL**

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : 24 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame Martin, le Maire, préside la séance.

Présents : Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Anne-Marie Zambetti, Fabrice Chassaing, Pierre Dodeman, Stéphane Moniot, Grégory Lacombe. Florence Hautin, Cécile Gassan, Christian Marsigny, Jean-Claude Toudy, Christophe Bellanger.

Absents : Laurette Guillerm, Mathieu Vaillant, Adrien Bouvel-Balissat

Pouvoir de Laurette GUILLERM en faveur de Pierre DODEMAN.

Pouvoir de Mathieu VAILLANT en faveur de Sophie VAILLANT.

Pouvoir de Adrien BOUVEL en faveur de Béatrice MARTIN

Madame VAILLANT est secrétaire de séance.

**1/ Procès-verbal du 04 avril 2023.**

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante par le conseil municipal et est signé à cette occasion par le secrétaire de séance et madame le Maire.

Remarque(s) du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023:  
aucune remarque.

**2/ Délibération : Parcelles AA85 et AA86 domaine public**

Les parcelles AA85 et AA86 (au vivier, au niveau du poste transformateur) font partie du domaine privé de la commune, or ces parcelles correspondent à un trottoir. Il s'agit de les basculer dans le domaine public de la commune afin de régulariser la situation.

**VOTE :** Les élus, à l'unanimité donnent l'autorisation à madame le Maire de basculer les parcelles AA85 et AA86 en domaine public de la commune et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire

3/ Délibération : Travaux presbytère.

La réfection du plancher du presbytère est subventionnée, Monsieur Husson a été sollicité pour suivre les travaux, son devis a été envoyé aux élus par voie de mail le 24 mai 2023. Les appels de fonds se font au fur et à mesure des missions effectuées.

D'autre part, monsieur Marsigny a demandé la réactualisation des devis pour la façon du plancher, le plancher réalisé permettra un accès plus sécurisé au site.

**VOTE :** Les élus, à l'unanimité donnent l'autorisation à madame le Maire d'engager la commune à la prestation de monsieur Husson sur la base du devis « contrat de maîtrise d'œuvre n°230502 ».

4/ Délibérations : Réduction du temps de travail emploi permanent et création d'un nouveau poste.**Calcul du temps de travail de Sandrine MASSON A appliquer au 1<sup>er</sup> juin 2023.**

Il s'agit de valider la nouvelle quotité de temps de travail de Sandrine MASSON selon la réglementation en vigueur. Madame MASSON est volontaire pour réduire ses horaires auprès de la commune et le Comité Social Territorial a donné son accord à l'unanimité.

DECOMPOSITION DU TEMPS HEBDOMADAIRE EN PERIODE SCOLAIRE (36 SEMAINES)Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- Accueil des enfants (7h45 -8h30)	0.75 h x 4 =	03 heures
- ATSEM (8h30-11h30/13h15-16h30)	6.25h x 4 =	25 heures
- Trajet école-salle, surveillance périscolaire (16h30-18h30)	2h x 2 =	04 heures
- Gestion de l'administratif cantine :		04 heures

Journée de pré-rentree : 8 h

**TOTAL TEMPS ANNUEL : 36 semaines \* 36 h + PRÉ-RENTRÉE= 1304 heures**  
**Quotité Temps de travail global annualisé : 1196 heures / 1607 \* 35 heures = 28.40/35<sup>ème</sup>**  
**Rémunération calculée sur la base de : 28.40 \* 151.67 / 35 = 123.07 \* 12 mois = 1476.84 heures annuelles.**

A la question de M Bellanger sur la baisse possible de salaire engendrée par la nouvelle quotité de temps, madame le Maire annonce que madame Masson n'aura pas de perte financière conséquente grâce à la revalorisation de sa prime (diplôme CAP petite enfance obtenu).

**VOTE :** A l'unanimité, les élus acceptent la nouvelle quotité de temps de travail pour madame Sandrine MASSON.

**Création d'un nouveau poste en emploi permanent à compter du 01 septembre 2023 :**

*DECOMPOSITION DU TEMPS HEBDOMADAIRE EN PERIODE SCOLAIRE (36 SEMAINES)*

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

Accompagnement service cantine et périscolaire	2h00	11h30 à 13h30
Soutien aux agents (service, élimination des résidus, activités périscolaires)		
Accompagnement au périscolaire du soir	2h00	16h15 à 18h15

**TOTAL TEMPS ANNUEL : 36 semaines \* 16 h = 576 heures**  
**Quotité Temps de travail global annualisé : 576 heures / 1607 \* 35 heures = 12.55/35<sup>ème</sup>**  
**Rémunération calculée sur la base de : 28.40 \* 151.67 / 35 = 54.39 \* 12 mois = 652.68 heures annuelles.**

Les élus sont d'accord pour dire qu'un nouvel agent permet une plus grande flexibilité en cas d'absence ou de besoin d'heures complémentaires.

**VOTE:** A l'unanimité, les élus votent pour la création d'un nouveau poste en emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

5/ Délibération : Tableau des effectifs emplois permanents.

Tableau des effectifs - emplois permanents - au 1er septembre 2023							
Emploi	Agent nommé au poste	Contrat	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Taux horaire hebdomadaire
<b>Service Technique</b>							
Ouvrier Polyvalent rural	Jean-Luc PAUWELS	Titulaire	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	35/35
Agent d'entretien et de périscolaire	Alexandra BARON TÊTU	Stagiaire	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	23.52/35
Agent d'entretien et de périscolaire	Véronique DELPHINE	Titulaire	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	25.33/35
Agent Périscolaire-Ecole	Sandrine MASSON	Titulaire	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	28.40/35
Agent d'entretien et de périscolaire		Stagiaire ou CDI	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	12.55/35
<b>Service Administratif</b>							
Agent Postal	Evelyne GUESPIN	CDD	Adjoint Administratif	C	1	1	14/35
Secrétaire de mairie	Christel LEFEVRE	Titulaire	Rédacteur	B	1	1	35/35

**VOTE:** A l'unanimité, les élus acceptent le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## 6/ Délibération : Protection Sociale Complémentaire.

La réunion du conseil municipal du 04 avril 2023 a permis de proposer au vote au Comité Social Territorial l'application des mesures au titre de la Protection Sociale Complémentaire. A l'unanimité, le collège des collectivités et des représentants du personnel a voté favorablement à la proposition des élus.

Pour rappel :

### VOLET SANTÉ

Le Maire propose à l'assemblée :

D'adhérer, à compter du 1er septembre 2023 à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et la MNT,

De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 70 % pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la mutuelle issue de cette convention de participation. Une participation de 15 % sera également attribuée à l'agent souscripteur pour toute personne de son foyer (conjoint ou enfant) couvert par la même mutuelle.

Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 15,00 € brut par mois.

### VOLET PRÉVOYANCE

Le Maire propose à l'assemblée :

D'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE, d'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %.

De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 70 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation. Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.

**VOTE :** Les élus votent à l'unanimité pour la mise en place du volet santé et du volet prévoyance aux conditions et participations susnommées.

## 7/ Délibération : Acquisition d'une table de ping-pong

Madame le Maire propose l'acquisition d'une nouvelle table de ping-pong identique à celle mise en place dans le parc de la mairie pour l'installer au plateau sportif. Celle-ci est beaucoup sollicitée par les enfants du périscolaire et ne souhaitent pas qu'elle « parte » au city.

Le Devis DE21455 de chez Cornilleau pour la même table est de 2250 € ht..

Le fonds de concours 2023 pourra être sollicité. Cette table sera installée derrière les filets de hand sur le sol bitumé.

**VOTE :** L'organe délibérant décide, à l'unanimité, de commander la table park Outdoor chez la société Cornilleau, devis DE21455 pour un montant de 2250.00 euros ht livrée.

7/ Questions diverses :

Élections sénatoriales : Par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil doit se réunir impérativement le vendredi 9 juin pour élire les représentants au collège électoral (3 titulaires et 3 suppléants), l'heure retenue est 07h30.

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 à la Préfecture de l'Oise.

Les élus se présentant en tant que grands électeurs sont : Sophie Vaillant, Cécile Gassan, Béatrice Martin, Pierre Dodeman, Christian Marsigny, Fabrice Chassaing.

La séance est clôturée à 19h10.

DELIBERATIONS :

- ❑ 172023 : Parcelles AA85 et AA86 domaine public.
- ❑ 182023 : Travaux presbytère.
- ❑ 192023 : Réduction du temps de travail emploi permanent.
- ❑ 202023 : Création d'un nouveau poste.
- ❑ 212023 : Tableau des effectifs emplois permanents.
- ❑ 222023 : Protection Sociale Complémentaire.
- ❑ 232023 : Acquisition d'une table de ping-pong.

SIGNATURES de madame le Maire Béatrice MARTIN et du Secrétaire de la séance  
Madame Sophie VAILLANT :